MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Wallonie Bruxelles Enseignement

[C - 2021/40625]

Appel aux candidats à des emplois vacants et à des mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par Wallonie Bruxelles Enseignement - Année académique 2021-20221

1. Quels types d'emplois vacants sont concernés ?

Pour les Écoles supérieures des Arts organisées par Wallonie Bruxelles Enseignement, l'appel vise les emplois vacants des fonctions

- d'assistant:
- de chargé d'enseignement;
- d'accompagnateur;
- de professeur;
- de professeur-assistant;
- de chargé de programmation;
- de chargé de travaux;
- certains mandats de conférencier à pourvoir.
- 2. Définitions

Pour la bonne compréhension du présent appel, il y a lieu d'entendre par :

- * Emploi vacant : tout emploi organique qui n'est pas attribué à un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 2, 7° du décret du 20.12.2001);
- * Changement d'affectation : la réaffectation, dans la même fonction et le même cours à conférer qu'obtient le membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi dans une Ecole supérieure des Arts autre que celle où il est affecté à titre définitif (cf. article 62, 3°du décret du 20.12.2001);
- * Mutation : le transfert, dans la même fonction et le même cours à conférer que celui pour lequel il est nommé à titre définitif, d'un membre du personnel de l'Ecole supérieure des Arts où il est affecté vers une autre Ecole supérieure des Arts du même réseau (cf. article 62, 2° du décret du 20.12.2001);
- * Extension de charge : la procédure selon laquelle le Pouvoir organisateur étend la charge d'un membre du personnel nommé à titre définitif, d'un membre du personnel désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée, dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer et à concurrence d'une charge complète maximum à titre de temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 62, 4° du décret du 20.12.2001);
 - * APVE : Arts plastiques, visuels et de l'espace;
 - * MUS : Musique;
 - * ASTDC : Arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication;
 - * TAP : Théâtre et Arts de la parole
 - 3. Quelles sont les fonctions que peuvent exercer les membres du personnel enseignant ?

Les fonctions que peuvent exercer les membres du personnel enseignant sont2 :

- 1. Assistant
- La fonction d'assistant est exercée au type long dans le cadre d'une désignation à durée déterminée :
- a) dans le domaine de la musique, pour un terme d'une année académique renouvelable cinq fois;
- b) dans les autres domaines, pour un terme de deux années académiques renouvelable deux fois.
- 2. Chargé d'enseignement
- La fonction de chargé d'enseignement est exercée au type long dans le cadre d'une désignation à titre temporaire à durée déterminée, à condition :
- d'avoir exercé pendant au moins six ans la fonction de professeur, de professeur-assistant, d'accompagnateur ou d'assistant,
 - dont deux au moins dans l'école supérieure des arts où est effectuée la désignation.

Cette fonction est également accessible aux personnes ayant exercé la fonction de conférencier jusque et y compris l'année académique 2007-2008.

Cette fonction de chargé d'enseignement peut être exercée au type long dans le cadre soit d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée, soit d'une nomination à titre définitif.

3. Accompagnateur (fonction spécifique à l'enseignement de la musique et de la danse)

La fonction d'accompagnateur est exercée au type long dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée;
- d'une nomination à titre définitif.
- 4. Professeur-assistant (fonction spécifique à l'enseignement des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication)

La fonction de professeur-assistant est exercée au type long dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée;
- d'une nomination à titre définitif.
- 5. Professeur

La fonction de professeur est exercée au type long et au type court dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée;
- d'une nomination à titre définitif.
- 6. Chargé de travaux (fonction spécifique à l'enseignement des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication)

La fonction de chargé de travaux est exercée au type long dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée;

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée;
- d'une nomination à titre définitif.
- 7. Chargé de programmation (fonction spécifique à l'enseignement des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication)

La fonction de chargé de programmation est exercée au type long dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée;
- d'une nomination à titre définitif.
- 8. Conférencier

La fonction de conférencier est exercée au type long et au type court dans le cadre d'un mandat attribué pour des cours présents à la grille horaire des étudiants et pour lesquels aucun professeur ou chargé d'enseignement n'est désigné à titre temporaire ou nommé à titre définitif.

4. Quels sont les titres de capacité pour exercer ces fonctions ?

Dans les Ecoles supérieures des Arts, les cours sont classés en cours artistiques, généraux ou techniques (cf. article 5 du Décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique).

1. Cours généraux

Pour exercer la fonction de professeur ou de chargé d'enseignement, vous devez être porteur d'un diplôme de docteur ou de master3 ou d'un titre de niveau universitaire délivré par une haute école organisée ou subventionnée ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

2. Cours artistiques

Pour exercer la fonction de professeur, de professeur-assistant, d'accompagnateur, de chargé d'enseignement ou d'assistant, vous devez être porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur artistique ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

3. Cours techniques

Pour exercer la fonction de professeur, de professeur-assistant, de chargé d'enseignement ou d'assistant, vous devez être porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

4. Fonction de chargé de programmation

Pour exercer la fonction de chargé de programmation (domaine ASTDC4), vous devez être porteur d'un diplôme de master conféré conformément aux dispositions du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

5. Fonction de chargé de travaux

Pour exercer la fonction de chargé de travaux (domaine ASTDC), vous devez être porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

6. Conférencier

Pour exercer la fonction de conférencier, aucun titre n'est requis.

Si vous n'avez pas le diplôme requis :

Si vous ne disposez pas du diplôme requis, vous pouvez introduire :

- Une demande de reconnaissance de notoriété pour la fonction et le cours à conférer désiré auprès de la Commission de reconnaissance d'expérience utile et de notoriété (CREUN) des Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En effet, le Gouvernement peut, sur avis favorable de cette Commission, accepter qu'une notoriété professionnelle, scientifique ou artistique, en relation avec la fonction et les cours à conférer, tienne lieu, à titre personnel, des titres exigés ci-avant.

Les informations nécessaires et les instructions à suivre pour la reconnaissance de notoriété font l'objet de la circulaire n°7922, publiée le 18 janvier 2021, consultable sur la page www.enseignement.be/circulaires.

- Une demande d'équivalence si vous disposez d'un diplôme étranger auprès du service des équivalences5.
- 5. Projet pédagogique et artistique à introduire

Toute candidature à une désignation temporaire dans une fonction de professeur, de professeur-assistant, de chargé d'enseignement, de chargé de programmation, de chargé de travaux, d'accompagnateur ou d'assistant doit comporter un projet pédagogique et artistique.

Le candidat qui souhaite davantage de renseignement concernant le projet pédagogique, est invité à contacter directement l'établissement auprès duquel il souhaite introduire sa candidature.

6. Quelles sont les fonctions qui requièrent une expérience utile ?

En plus du titre requis, certaines fonctions nécessitent également une expérience utile.

L'expérience utile hors enseignement est « l'expérience constituée par les services accomplis dans le secteur privé ou public soit l'expérience acquise par l'exercice d'un métier, d'une profession ou d'une pratique artistique. »6.

Une expérience hors enseignement dans une pratique artistique d'au moins cinq années7 est constitutive du titre requis pour les emplois de :

- * professeur de cours artistiques;
- * de chargé d'enseignement de cours artistiques;
- * de professeur-assistant (ASTDC) de cours artistiques;
- * d'accompagnateur (musique et danse).

La reconnaissance de l'expérience utile est établie par le Gouvernement sur avis favorable de la Commission de reconnaissance de l'expérience utile et de notoriété (CREUN) pour autant que cette expérience ait un rapport avec le(s) cours à conférer qu'entend dispenser le requérant.

Une fois reconnue, l'expérience utile est acquise pour le cours pour lequel elle constitue une condition de recrutement, et uniquement pour celui-ci.

Les informations nécessaires et les instructions à suivre pour la reconnaissance de cette expérience utile font l'objet également de la circulaire n° 7922, publiée le 18 janvier 2021, consultable sur la page www.enseignement.be/circulaires.

7. Quelles sont les autres conditions à respecter pour bénéficier d'une désignation ?

L'article 109 du décret du 20 décembre 2001 précité prévoit que :

- « Nul ne peut être désigné à titre temporaire s'il ne remplit les conditions suivantes au moment de cette désignation :
 - 1° [...];
 - 2° jouir des droits civils et politiques;
- 3° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer visés à l'article 82 du décret du 20 décembre 2001;
- 4° a) s'il s'agit d'une désignation à durée déterminée, remettre, lors de l'entrée en fonction, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel;
- b) s'il s'agit d'une désignation à durée indéterminée, avoir satisfait à un examen médical vérifiant les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement;
 - 5° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique8;
 - 6° être de conduite irréprochable;
 - 7° satisfaire aux lois sur la milice. »
 - 8. Qui peut postuler?
- 8.1. En ce qui concerne les fonctions d'accompagnateur, de professeur, de professeur-assistant, de chargé de programmation, de chargé de travaux et de chargé d'enseignement :
 - * Si vous êtes nommés à titre définitif, vous pouvez demander :
 - * soit un changement d'affectation (DCA) pour les membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi;
 - * soit une mutation (DM)9;
 - * soit une extension de charge (DEC).
- * Si vous êtes désigné temporaire pour une durée indéterminée dans l'établissement, vous pouvez demander auprès de votre établissement
 - * Une extension de charge (TDIEC)
 - * Si vous êtes déjà membre du personnel temporaire désigné pour une durée déterminée :
 - * Vous pouvez être désigné à durée indéterminée (CTDI) si :
- * vous avez été désigné à durée déterminée pour l'année académique 2020-2021 dans le même emploi déclaré vacant lors de l'appel au *Moniteur belge* de mars 2020;
 - * votre rapport sur la manière de servir porte la mention « a satisfait »;

Ou

- * vous avez été désigné à durée déterminée pour l'année académique 2019-2020 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au *Moniteur belge* de mars 2019;
- * la désignation a été reconduite une seconde fois à durée déterminée pour l'année académique 2020-2021, vous pouvez dès lors prétendre à une désignation à durée indéterminée dans l'emploi vacant que vous occupez;
 - * votre rapport sur la manière de servir porte la mention « a satisfait ».
 - * Vous pouvez solliciter un emploi vacant pour être désigné à durée déterminée (CTDD) si :
- * vous êtes désigné au cours de l'année académique 2020-2021 en application de l'article 105§2 du décret du 20 décembre 2001 précité (une telle désignation à durée déterminée ne peut en aucun cas donner lieu à une désignation à durée indéterminée.)
 - * vous avez été désigné en application de l'article 105§1 (en remplacement) du décret du 20 décembre 2001 précité.
 - * Pour tous les autres cas, vous pouvez solliciter un emploi vacant pour être désigné à durée déterminée.
 - 8.2. En ce qui concerne les fonctions d'assistant et de conférencier :

Toute personne qui le souhaite peut poser sa candidature dans un emploi vacant.

Les fonctions de conférencier et d'assistant s'exercent uniquement à titre temporaire à durée déterminée (CTDD).

- 9. Comment devez-vous envoyer votre candidature?
- !!! Seules les candidatures respectant les formes et délais seront placées sur la liste des candidats qui réunissent les conditions pour être désignés, pour autant que toutes les autres conditions de recrutement soient remplies.

Vous devez envoyer votre candidature par courrier recommandé à Wallonie Bruxelles Enseignement et également auprès de chaque établissement concerné pour le 16 mars 2021 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) et contenir les documents suivants :

PARTIE 1

Documents à adresser à Wallonie Bruxelles Enseignement par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Wallonie Bruxelles Enseignement

Direction générale des Personnels de l'Education

Direction de la Carrière

City Center Office

Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (local 2G27)

1000 - Bruxelles

- 1. Une fiche signalétique (formulaire annexe 1).
- 2. Le formulaire « acte de candidature » (annexe 2), complété par vos soins en veillant à bien retranscrire les données exactes, à peine de nullité de la candidature des emplois vacants (un formulaire par Ecole supérieure si plusieurs sollicitées).
- 3. Une copie du/des titres(s) de capacité requis (une seule copie même si vous sollicitez plusieurs emplois auprès de plusieurs établissements) ou, à défaut, une reconnaissance de notoriété.

- 4. Si c'est le cas, une copie de l' (des) attestation(s) portant reconnaissance de l'expérience utile (une seule copie même si vous sollicitez plusieurs emplois dans un ou plusieurs établissements).
- 5. Si c'est le cas, un état des services prestés dans l'enseignement supérieur artistique de Wallonie Bruxelles Enseignement (annexe 3).
- !!! En cas de candidatures multiples :
- Les différentes candidatures doivent être envoyées au moyen du même envoi recommandé (même enveloppe).
- le candidat complètera l'annexe 2 (acte de candidature) de la liste des emplois postulés, les uns à la suite de l'autre (un formulaire par établissement). Le candidat veillera à bien retranscrire les données exactes de l'emploi concerné, à peine de nullité de la candidature.
- Le candidat joindra une seule copie de la fiche signalétique (annexe 1) et des titres requis (diplôme, notoriété, expérience utile, etc...).

Remarques:

- 1. Les candidats sont avertis que les documents remis à l'appui de leur candidature ne pourront pas être récupérés.
- 2. Un extrait de casier judiciaire ne doit pas être joint à la candidature. Toutefois, si le candidat reçoit la notification de sa désignation, il devra envoyer un extrait de casier judiciaire (modèle visé à l'article 596, al.2 du CIC) pour que sa désignation devienne effective et ce au plus tard le 31 août 2021.

PARTIE 2

Documents à envoyer par courrier recommandé à chaque École supérieure des Arts concernée

- 1. une copie de la candidature complétée par vos soins telle qu'adressée à Wallonie Bruxelles Enseignement (voir encadré plus haut partie 1);
- 2. un curriculum vitae;
- 3. une liste des publications scientifiques, s'il échet;
- 4. un projet pédagogique et artistique (si le candidat postule pour un emploi de professeur, de professeur-assistant, de chargé de programmation, de chargé de travaux, d'accompagnateur, d'assistant ou de chargé d'enseignement).

Ce projet pédagogique et artistique, qui sous peine de nullité de la candidature, devra être envoyé à chaque Ecole supérieure des Arts sollicitée, est un document écrit, rédigé personnellement par le candidat. Il précise la manière dont seront rencontrées tant les missions de l'enseignement supérieur artistique telles que définies à l'article 3 du décret du 20 décembre 2001 précité, que les dispositions du projet pédagogique et artistique de l'Ecole supérieure des Arts visé à l'article 5 de ce même décret.

Pour tout renseignement complémentaire concernant le projet pédagogique et artistique, veuillez contacter l'École supérieure des Arts concernée.

Notes

- 1 Le présent appel est lancé en application des articles 100 à 102 du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statuts des personnels, droits et devoirs des étudiants). Ce décret est consultable, en version coordonnée et mise à jour, sur http://www.gallilex.be.
 - 2 Articles 69 et 75 du décret du 20 décembre 2001 précité.
- 3 Conféré conformément aux dispositions du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ou d'ingénieur industriel ou d'architecte
 - 4 Arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication
 - 5 http://www.equivalences.cfwb.be/
 - 6 Article 62, 6° du décret du 20 décembre 2001 précité.
 - 7 Articles 110, 235 et 365 décret du 20 décembre 2001 précité.
- 8 Un candidat fournit la preuve de sa connaissance approfondie d'une langue s'il a obtenu, dans cette langue, le diplôme qui est à la base de son recrutement ou le certificat d'enseignement secondaire supérieur ou un bachelier ou un master, ou s'il produit un certificat constatant qu'il a réussi un examen sur la connaissance approfondie de cette langue, devant une commission d'examen constituée par arrêté royal. Cet examen est organisé une fois par an aux alentours du mois de janvier. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez contacter Madame Catherine Klepper (catherine.klepper@cfwb.be).
 - 9 Voir article 130 du décret du 20 décembre 2001.

10. Tableau récapitulatif des documents à envoyer pour postuler

					Fonctions sollicitées	sollicitées			
		Accompagnateur (musique et danse)	Professeur- assistant (ASTDC)	Chargé d'enseignement	Professeur	Chargé de programmation (ASTDC)	Chargé de travaux (ASTDC)	Assistant	Conférencier
	fiche signalétique (annexe 1)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)
nent	formulaire acte de candidature (annexe 2)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s))	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)
tuler valable	titre de capacité (diplôme, notoriété, équivalence)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s))	WBE + établissement (s)	
t bont bos	Expérience utile (attestation)	à envoyer à WI pou	à envoyer à WBE et à l'établissement concerné uniquement si le cours pour lequel vous postulez est un cours artistique	ent concerné uniquement lez est un cours artistique	nent si le cours que				
ts à envoye	Etats de services (annexe 3)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)
uəwnoo	curriculum vitae	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)
a	Eventuelles publications scientifiques	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)
	projet pédagogique	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	

11. Adresses des établissements

Dénomination de l'établissement	Adresse	Code postal	Localité
Ecole nationale supérieure des arts			
visuels La Cambre	Abbaye de La Cambre, 21	1000	Bruxelles
Arts ²	Rue de Nimy, 7	7000	Mons
INSAS	Rue Thérésienne, 8	1000	Bruxelles
Conservatoire royal de Bruxelles	Rue de la Régence 30	1000	Bruxelles
Conservatoire royal de Liège	Rue Forgeur, 14	4000	Liège

12. Suites données à votre candidature

Si vous êtes désigné, vous recevrez une notification de votre désignation à partir du mois de juillet;

Si vous n'êtes pas désigné, une liste reprenant les candidatures proposées à une désignation, ainsi que les candidatures non retenues, sera affichée au tableau d'affichage de l'établissement, ou sur tout autre support informatif en tenant lieu, au plus tard le 25 juin 2021.

13. Informations complémentaires

Toute personne qui souhaite davantage d'informations sur le profil de fonction d'un emploi peut prendre contact avec l'établissement concerné, dont les coordonnées figurent sur le site web de chaque établissement :

Arts ²	http://www.artsaucarre.be
Conservatoire Royal de Bruxelles	http://www.conservatoire.be
Conservatoire Royal de Liège	http://www.crlg.be
Ecole Nationale Supérieure des Arts visuels de la Cambre	http://www.lacambre.be
Institut National supérieure des Arts du Spectacle (INSAS)	http://www.insas.be

Pour les questions d'ordre administratif, Vous pouvez contacter la Direction de la Carrière – Service de l'enseignement supérieur :

- o Madame AHMED Chiraz tél: 02/413.40.99 mail: chiraz.ahmed@cfwb.be
- o Madame NSEGUE Christelle tél : 02/413.26.91 mail : christelle.nsegue@cfwb.be

14. Liste des emplois vacants

				Conservatoire Royal de Bruxelles					
				Rue de la Régence, 30					
				1000 Bruxelles					
Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu	Remarques
21.1.1.1	Accompagnateur	MUS	Artistique			5	16	Bruxelles	Au clavecin
21.1.1.2	Accompagnateur	MUS	Artistique			1	16	Bruxelles	
21.1.1.3	Accompagnateur	MUS	Artistique			1	16	Bruxelles	
21.1.1.4	Accompagnateur	MUS	Artistique			2	16	Bruxelles	
21.1.2.5	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures		3	10	Bruxelles	*
21.1.2.6	Assistant	MUS	Artistique	Chant		2	10	Bruxelles	*
21.1.2.7	Assistant	MUS	Artistique	Chant		2	10	Bruxelles	*
21.1.2.8	Assistant	MUS	Artistique	Chant		3	10	Bruxelles	*
21.1.2.9	Assistant	MUS	Artistique	Cor		2	10	Bruxelles	*
21.1.2.10	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	4	10	Bruxelles	
21.1.2.11	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	7	10	Bruxelles	*
21.1.2.12	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	4	10	Bruxelles	
21.1.2.13	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	7	10	Bruxelles	*
21.1.2.14	Assistant	MUS	Artistique	Ensemble jazz		2	10	Bruxelles	*
21.1.2.15	Assistant	MUS	Artistique	Flûte à bec		5	10	Bruxelles	*
21.1.2.16	Assistant	MUS	Artistique	Flûte traversière		3	10	Bruxelles	*
21.1.2.17	Assistant	MUS	Artistique	Formation musicale		4	10	Bruxelles	
21.1.2.18	Assistant	MUS	Artistique	Hautbois		1	10	Bruxelles	*
21.1.2.19	Assistant	MUS	Technique	Langues étrangères		2	10	Bruxelles	*

21.1.2.20	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		1	10	Bruxelles	
21.1.2.21	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		3	10	Bruxelles	*
21.1.2.22	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10	Bruxelles	*
21.1.2.23	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10	Bruxelles	
21.1.2.24	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		1	10	Bruxelles	
21.1.2.25	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		4	10	Bruxelles	*
21.1.2.26	Assistant	MUS	Artistique	Piano		6	10	Bruxelles	*
21.1.2.27	Assistant	MUS	Artistique	Piano		9	10	Bruxelles	*
21.1.2.28	Assistant	MUS	Artistique	Piano		5	10	Bruxelles	*
21.1.2.29	Assistant	MUS	Artistique	Piano		4	10	Bruxelles	*
21.1.2.30	Assistant	MUS	Artistique	Piano		1	10	Bruxelles	
21.1.2.31	Assistant	MUS	Artistique	Saxophone		2	10	Bruxelles	
21.1.2.32	Assistant	MUS	Technique	Suivi du mémoire		5	10	Bruxelles	*
21.1.2.33	Assistant	MUS	Artistique	Violoncelle		2	10	Bruxelles	*
21.1.2.34	Assistant	MUS	Artistique	Violoncelle		6	10	Bruxelles	*
21.1.3.35	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Basse continue et continuo		5	20	Bruxelles	* * *
21.1.3.36	Chargé d'enseignement	MUS	Général	Psychopédagogie	Connaissances sociologiques et culturelles	2	20	Bruxelles	
21.1.3.37	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Ensemble jazz		2	20	Bruxelles	
21.1.3.38	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Ensemble jazz		4	20	Bruxelles	
21.1.3.39	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Ensemble jazz		4	20	Bruxelles	
21.1.3.40	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Ensemble jazz		2	20	Bruxelles	
21.1.3.41	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Formation musicale spécifique		4	20	Bruxelles	Musique ancienne

21.1.3.42	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Harmonie pratique		9	20	Bruxelles	
21.1.3.43	Chargé d'enseignement	SNW	Artistique	Harmonie pratique		9	20	Bruxelles	
21.1.3.44	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Lecture instrumentale-jazz	Instruments harmoniques	2	20	Bruxelles	
21.1.3.45	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Saxophone jazz		9	20	Bruxelles	*
21.1.3.46	Chargé d'enseignement	MUS	Technique	Tempéraments et accords		2	20	Bruxelles	
21.1.6.47	Conférencier	MUS	Artistique	Arrangement		09	009	Bruxelles	*
21.1.6.48	Conférencier	MUS	Artistique	Chant	Initiation aux techniques vocales	09	009	Bruxelles	*
21.1.6.49	Conférencier	MUS	Artistique	Clarinette classique et baroque		120	009	Bruxelles	*
21.1.6.50	Conférencier	MUS	Artistique	Clavier	2e instrument	120	009	Bruxelles	*
21.1.6.51	Conférencier	MUS	Artistique	Luth et cordes pincées		150	009	Bruxelles	*
21.1.6.52	Conférencier	MUS	Artistique	Piano (chanteurs)		270	009	Bruxelles	*
21.1.6.53	Conférencier	MUS	Artistique	Violon jazz		150	009	Bruxelles	*
21.1.5.54	Professeur type long	MUS	Artistique	Chant-jazz		2	12	Bruxelles	* * *
21.1.5.55	Professeur type long	MUS	Artistique	Contrebasse		4	12	Bruxelles	
21.1.5.56	Professeur type long	MUS	Artistique	Contrebasse jazz		2	12	Bruxelles	* * *
21.1.5.57	Professeur type long	MUS	Artistique	Créativité musicale		1	12	Bruxelles	
21.1.5.58	Professeur type long	MUS	Général	Psychopédagogie générale	Didactique générale	2	12	Bruxelles	
21.1.4.59	Professeur type court	MUS	Général	Ethnomusicologie		2	16	Bruxelles	
21.1.5.60	Professeur type long	SNM	Artistique	Formation aux langages contemporains		4	12	Bruxelles	
21.1.5.61	Professeur type long	MUS	Artistique	Formation aux langages contemporains		2	12	Bruxelles	
21.1.5.62	Professeur type long	MUS	Général	Histoire de la musique		2	12	Bruxelles	* *
21.1.5.63	Professeur type long	MUS	Artistique	Improvisation	Musique ancienne	3	12	Bruxelles	
21.1.5.64	Professeur type long	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Cordes frottées	4	12	Bruxelles	

21.1.5.65	Professeur type long	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Cordes frottées	4	12	Bruxelles	_
21.1.5.66	Professeur type long	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Cordes frottées	4	12	Bruxelles	
21.1.5.67	Professeur type long	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Cuivres	9	12	Bruxelles	
71 1 5 68	Professeur type long	SHW	Artistiana	ecture instrumentale-iazz	Instruments	1	17	Briixellec	* * *
21.1.5.69	Professeur type long	MUS	Technique	Marketing	5	1 1	12	Bruxelles	**
					Formation musicale et chant				
21.1.5.70	Professeur type long	MUS	Artistique	Méthodologie spécialisée	d'ensemble	9	12	Bruxelles	
21.1.5.71	Professeur type long	MUS	Artistique	Piano		12	12	Bruxelles	
21.1.5.72	Professeur type long	MUS	Artistique	Pianoforte		3	12	Bruxelles	* * *
21.1.4.73	Professeur type court	MUS	Artistique	Pratique et expérience du rythme		4	16	Bruxelles	
					Connaissances pédagogiques assorties d'une démarche scientifique et				
21.1.5.74	Professeur type long	MUS	Général	Psychopédagogie	recherche	12	12	Bruxelles	*
21.1.5.75	Professeur type long	MUS	Artistique	Théorie de la musique ancienne		4	12	Bruxelles	*
21.1.5.76	Professeur type long	MUS	Artistique	Trombone		7	12	Bruxelles	*
21.1.5.77	Professeur type long	MUS	Artistique	Trombone		3	12	Bruxelles	*
21.1.5.78	Professeur type long	MUS	Artistique	Violon		12	12	Bruxelles	
21.1.5.79	Professeur type long	MUS	Artistique	Violon		9	12	Bruxelles	
21.1.5.80	Professeur type long	MUS	Artistique	Violon		9	12	Bruxelles	
21.1.5.81	Professeur type long	MUS	Artistique	Contrebasse et violone		3	12	Bruxelles	
21.1.2.82	Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		3	10	Bruxelles	*
21.1.2.83	Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		3	10	Bruxelles	
21.1.2.84	Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		3	10	Bruxelles	
21.1.2.85	Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		2	10	Bruxelles	

21.1.2.86	Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique	3	10	Bruxelles	
21.1.2.87	Assistant	TAP	Artistique	Déclamation	3	10	Bruxelles	
21.1.2.88	Assistant	TAP	Artistique	Formation corporelle	1	10	Bruxelles	
21.1.2.89	Assistant	TAP	Artistique	Formation vocale	2	10	Bruxelles	
21.1.2.90	Assistant	TAP	Artistique	Méthodologie du français parlé	2	10	Bruxelles	*
21.1.2.91	Assistant	TAP	Artistique	Méthodologie du français parlé	2	10	Bruxelles	
21.1.2.92	Assistant	TAP	Artistique	Mouvement scénique	3	10	Bruxelles	*
21.1.3.93	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Art dramatique	9	20	Bruxelles	
21.1.3.94	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Art dramatique	9	20	Bruxelles	
21.1.3.95	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Art dramatique	9	20	Bruxelles	
21.1.3.96		TAP	Artistique	Déclamation	9	20	Bruxelles	*
21.1.3.97	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Déclamation	2	20	Bruxelles	*
21.1.3.98	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Déclamation	4	20	Bruxelles	
21.1.3.99	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Formation vocale	S	20	Bruxelles	
21.1.3.100	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Méthodologie du français parlé	4	20	Bruxelles	
21.1.5.101	Professeur type long	TAP	Artistique	Art dramatique	9	12	Bruxelles	* *
21.1.5.102	Professeur type long	TAP	Artistique	Art dramatique	9	12	Bruxelles	
21.1.5.103	Professeur type long	TAP	Artistique	Formation corporelle	5	12	Bruxelles	
21.1.5.104	Professeur type long	TAP	Artistique	Formation corporelle	5	12	Bruxelles	
21.1.5.105	Professeur type long	TAP	Artistique	Formation vocale	9	12	Bruxelles	
21.1.5.106	Professeur type long	TAP	Artistique	Formation vocale	9	12	Bruxelles	

Remarques

renouvellement d'un membre du personnel TDD

passage TDD à TDI possible

extension de charge possible

N.B.: un profil de fonction pour certains postes est disponible sur www.conservatoire.be

				Conservatoire Roval de Liège	iège				
				Rue Forgeur, 14	þ				
				4000 Liège					
Emploi n°	fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu	Remarques
21.2.1.1	Accompagnateur	MUS	Artistique			9	16	Liège	*
21.2.1.2	Accompagnateur	MUS	Artistique			8	16	Liège	*
21.2.1.3	Accompagnateur	MUS	Artistique			4	16	Liège	
21.2.1.4	Accompagnateur	MUS	Artistique			4	16	Liège	
21.2.1.5	Accompagnateur	MUS	Artistique			2	16	Liège	*
21.2.1.6	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Analyse approfondie	1	10	Liège	*
21.2.1.7	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	2	10	Liège	*
21.2.2.8	Assistant	MUS	Artistique	Artistique Analyse et écritures	Ecritures	2	10	Liège	*
21.2.2.9	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	2	10	Liège	*
21.2.2.10	Assistant	MUS	Artistique	Artistique Analyse et écritures	Ecritures	2	10	Liège	*
21.2.2.11	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Analyse approfondie	1	10	Liège	*
21.2.2.12	Assistant	MUS	Artistique	Artistique Auditions commentées		1	10	Liège	*
21.2.2.13	Assistant	MUS	Artistique	Chant		1	10	Liège	
21.2.2.14	Assistant	MUS	Général	Encyclopédie de la musique		6	10	Liège	*
21.2.2.15	Assistant	MUS	Artistique	Formation musicale		1	10	Liège	*
21.2.2.16	Assistant	MUS	Artistique	Clavier	2e instrument	2	10	Liège	*
21.2.2.17	Assistant	MUS	Artistique	Flute traversière		1	10	Liège	*
21.2.2.18	Assistant	MUS	Artistique	Flûte traversière		1	10	Liège	*
21.2.2.19	Assistant	MUS	Artistique	Percussions		2	10	Liège	*
21.2.2.20	Assistant	MUS	Artistique	Trombone		1	10	Liège	*
21.2.2.21	Assistant	MUS	Artistique Violon	Violon		2	10	Liège	*

*	*	*	*	*	*				*	*	*	*		*	*	*	*	*	*	*	*	*	* *						
Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	20	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
1	2		1	2	2	2	2	1	1	1	4	4	3	2	2	1	2	2	2	1	1	1	1	9	8	2	2	4	4
	Piano	Formation musicale et chant d'ensemble				Ecritures	Ecritures				Cordes frottées	Ecritures	Ecritures										Ecritures						Analyse approfondie
Violon	Lecture et transposition	Méthodologie spécialisée	Musique de chambre	Musique de chambre	Violoncelle	Analyse et écritures	Analyse et écritures	Auditions commentées	Organologie	Séminaires, visites, concerts	Lecture et transposition	Analyse et écritures	Analyse et écritures	Art lyrique	Chant	Chant	Alto	Guitare	Harpe	Mandoline	Clarinette	Saxophone	Analyse et écritures	Trompette	Piano d'accompagnement	Violoncelle	Violoncelle	Direction de chœur ou direction chorale	Analyse et écritures
Artistique Violon	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Technique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique
MUS	MUS A	MUS	MUS A	MUS A	MUS A	MUS A	MUS	MUS	MUS T	MUS A	MUS A	MUS			MUS	MUS				MUS			MUS	MUS			SNM		
Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Chargé d'enseignement	Professeur type long	Professeur type long MUS	Professeur type long MUS	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long MUS	Professeur type long MUS	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long MUS	Professeur type long MUS	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long MUS	Professeur type long MUS	Professeur type long	Professeur type long MUS	Professeur type long
21.2.2.22	21.2.2.23	21.2.2.24	21.2.2.25	21.2.2.26	21.2.2.27	21.2.2.28	21.2.2.29	21.2.2.30	21.2.2.31	21.2.2.32	21.2.3.33	21.2.5.34	21.2.5.35	21.2.5.36	21.2.5.37	21.2.5.38	21.2.5.39	21.2.5.40	21.2.5.41	21.2.5.42	21.2.5.43	21.2.5.44	21.2.5.45	21.2.5.46	21.2.5.47	21.2.5.48	21.2.5.49	21.2.5.50	21.2.5.51

*	*		*		*	*
Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège	Liège
009	009	009	009	009	009	009
90	06	90	09	45	80	80
Orthophonie	Bois	Cuivres		Harpe		
Diction	Lecture et transposition	Lecture et transposition	Artistique Mouvement scénique	Lecture et transposition	Artistique Mouvement scénique	Artistique Mouvement scénique
Artistique Diction	Artistique Lectu	Artistique Lectu	Artistique	Artistique Lectu	Artistique	Artistique
MUS	MUS	MUS	MUS	MUS	ТАР	TAP
21.2.6.52 Conférencier	21.2.6.53 Conférencier	21.2.6.54 Conférencier	21.2.6.55 Conférencier	21.2.6.56 Conférencier	21.2.6.57 Conférencier	21.2.6.58 Conférencier
21.2.6.52	21.2.6.53	21.2.6.54	21.2.6.55	21.2.6.56	21.2.6.57	21.2.6.58

Remarques

NB: Les descriptifs de fonction correspondant aux postes à pourvoir sont disponibles sur le site du Conservatoire royal de Liège à partir du 01/03/2021 (www.crlg.be)

*Emploi occupé en 2020-2021 par un temporaire à durée déterminée avec possibilité de redésignation **Poste susceptible d'être attribué dans le cadre d'une extension de

charge

				Ecole nationale supérieure des arts visuels de La Cambre Abbaye de La Cambre, 21					
				1000 Bruxelles					
Emploi n°	Fonction	Domai ne	Catégorie du cours	Intitulé générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
21.4.5.01	Professeur type long	APVE	Artistique	Communication graphique et visuelle	Design graphique	2	12	Bruxelles	
21.4.5.02	Professeur type long	APVE	Artistique	Conservation et restauration	Peinture	3	12	Bruxelles	
21.4.5.03	Professeur type long	APVE	Artistique	Conservation, restauration des œuvres d'art	Matériaux nouveaux	3	12	Bruxelles	
21.4.5.04	Professeur type long	APVE	Général	Conservation et restauration	Peinture ancienne, liants, vernis, solvants	1	12	Bruxelles	
21.4.5.05	Professeur type long	APVE	Artistique	Couleur	Général	1	12	Bruxelles	EXT
21.4.5.06	Professeur type long	APVE	Artistique	Cours pluridisciplinaires	Atelier	1	12	Bruxelles	*
21.4.5.07	Professeur type long	APVE	Technique	Ecriture	Story-board	3	12	Bruxelles	
21.4.5.08	Professeur type long	APVE	Général	Histoire et actualité des arts	Textile	2	12	Bruxelles	*
21.4.5.09	Professeur type long	APVE	Général	Histoire et actualité des arts	Cinéma et image animée	1	12	Bruxelles	

Bruxelles	Bruxelles *	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles *	Bruxelles EXT	Bruxelles	Bruxelles *	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles *	Bruxelles *	Bruxelles *	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles **	Bruxelles	Bruxelles **	Bruxelles **	Bruxelles **	Bruxelles	Bruxelles **	
12 Bru	12 Bru	12 Bru	12 Bru	12 Bru	12 Bru	12 Bru	12 Bru	12 Bru	12 Bru	12 Bru	12 Bru	12 Bru	12 Bru	12 Bru	12 Bru	12 Bru	10 Bru	10 Bru	10 Bru	10 Bru	10 Bru	10 Bru	10 Bru	10 Bru	-
1	2	1	2	2	1 1	τ	12	2	4	1	1	2	9	9	4	2	2	3	2	1	1 1	3	4	2	
Cinéma	Recherches photographiques	Communication	Atelier	Atelier	Atelier	Arts de la scène et du spectacle	Atelier	Résistance des matériaux	Pratiques	Eco-conception	Conservation et restauration	Stylisme	Sonorisation des films	Atelier	Pratiques	Pratiques	Atelier	Atelier	Atelier	Atelier	Atelier	Atelier	Atelier	Atelier	
Histoire et actualités des arts	Photographie	Pratique sociale et professionnelle	Pratiques de l'édition	Pratiques de l'exposition	Production de projets artistiques	Scénographie	Scénographie	Sciences et sciences appliquées	Stylisme et création de mode	Techniques et technologies	Techniques et technologies	Technique Techniques et technologies	Techniques et technologies	Textes et création littéraire	Textes et création littéraire	Textes et création littéraire	Accessoires	Architecture d'intérieur	Architecture d'intérieur	Arts Numériques	Arts Numériques	Communication visuelle et graphique	Communication visuelle et graphique	Communication visuelle et graphique	Conservation. restauration des œuvres
Général	Artistique	Technique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Général	Artistique	Technique	Technique	Technique	Technique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	
APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	1, 10
Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	
21.4.5.10	21.4.5.11	21.4.5.12	21.4.5.13	21.4.5.14	21.4.5.15	21.4.5.16	21.4.5.17	21.4.5.18	21.4.5.19	21.4.5.20	21.4.5.21	21.4.5.22	21.4.5.23	21.4.5.24	21.4.5.25	21.4.5.26	21.4.2.27	21.4.2.28	21.4.2.29	21.4.2.30	21.4.2.31	21.4.2.32	21.4.2.33	21.4.2.34	, ,

	1				1	1										1			
*				* *	*	*	*	**	**	**		**			**			*	*
Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
2	3	4	1	2	2	2	3	3	4	2	3	4	2	3	1	2	2	2	2
Atelier	Atelier	Général	Général	Atelier	Atelier	Atelier	Perspective	Modèle vivant	Atelier	Atelier	Atelier	Atelier	Atelier	Atelier	Photographie	Impression et ennoblissement	Photographie	Atelier	Atelier
Conservation, restauration des œuvres d'art	Conservation, restauration des œuvres d'art	Couleur	Couleur	Design du livre et du papier	Design industriel	Design industriel	Dessin	Dessin	Dessin	Photographie	Scénographie	Sculpture	Sérigraphie	Stylisme et création de mode	Techniques et technologies	Techniques et technologies	Techniques et technologies	Typographie	Typographie
Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Technique	Technique	Technique	Artistique	Artistique
APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE
Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant	Assistant
21.4.2.36	21.4.2.37	21.4.2.38	21.4.2.39	21.4.2.40	21.4.2.41	21.4.2.42	21.4.2.43	21.4.2.44	21.4.2.45	21.4.2.46	21.4.2.47	21.4.2.48	21.4.2.49	21.4.2.50	21.4.2.51	21.4.2.52	21.4.2.53	21.4.2.54	21.4.2.55

marques

* Emploi occupé par un professeur temporaire à durée déterminée en 2020-2021

EXT: Emploi susceptible de faire l'objet d'une extension de charge

^{**} Emploi occupé par un assistant en 2020-2021 avec possibilité de renouvellement de mandat

				Institut national superieur des arts du spectacle et techniques de diffusion (INSAS) Rue Thérésienne, 8					
				1000 Bruxelles					
Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie de cours	Intitulé générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieux	Remarques
21.6.3.1	Chargé d'enseignement	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Régie	5	20	Bruxelles	*
21.6.4.2	Professeur type court	ASTDC	Technique	Théorie et pratique du son	Technique du traitement du son	1	16	Bruxelles	
21.6.4.3	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Cinéma	Son	1	16	Bruxelles	
21.6.4.4	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Radio-TV	Réalisation radio-	1	16	Bruxelles	
21.6.4.5	Professeur type court	ASTDC	Technique	Étude des techniques audiovisuelles		1	16	Bruxelles	
21.6.4.6	Professeur type court	ASTDC	Technique	Évolution des formes artistiques	Arts plastiques	1	16	Bruxelles	
21.6.4.7	Professeur type court	ASTDC	Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle	Maintenance des équipements	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.8	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Montage et pratique scripte	Montage image	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.9	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Montage et pratique scripte	(Montage image	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.10	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Montage et pratique scripte	Montage son	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.11	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.12	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise et traitement du son	Mixage autonome	4	16	Bruxelles	*
21.6.4.13	Professeur type court	ASTDC	Technique	Production	Appliquée aux arts du spectacle	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.14	Professeur type court	ASTDC	Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte	Technologie du scripte	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.15	Professeur type court	ASTDC	Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle	Œuvres télévisuelles	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.16	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Cinéma	Montage	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.17	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	3	16	Bruxelles	*
21.6.4.18	Professeur type court	ASTDC	Technique	Stages		1	16	Bruxelles	*
21.6.4.19	Professeur type court	ASTDC	Technique	Suivi du mémoire		1	16	Bruxelles	*
21.6.5.20	Professeur type long	ASTDC	Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale		4	12	Bruxelles	

				ı	ı						Г	1	1		1	1		
			*	*	*	*		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles
12	12	12	12	12	12	12	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09
1	2	2	П	П	П	1	34	34	30	30	34	56	36	09	30	09	22	30
Musique appliquée aux arts du spectacle				Appliquée aux arts du spectacle		Ecriture	Appliquée aux arts du spectacle	Régie	Scénographie, décors et costumes	Scénographie, décors et costumes	Informatique appliquée à l'audiovisuel	Appliquée aux arts du spectacle	Assistanat	Techniques de la prise de vue	Techniques de laboratoire	Technologie du montage	Technique du traitement du son	Technique du traitement du son
Technique Évolution des formes artistiques	Principes et applications du langage audiovisuel	Principes et applications du langage audiovisuel	Étude des techniques audiovisuelles	Production	Techniques de réalisation et de production théâtrale	Cinéma	Production	Cinéma	Cinéma	Cinéma	Technique Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle	Production	Théâtre	Théorie et pratique de l'image	Théorie et pratique de l'image	Théorie et pratique du montage et du scripte	Théorie et pratique du son	Théorie et pratique du son
Technique	Technique	Technique	Technique	Technique	Technique	Artistique	Technique	Artistique	Artistique	Artistique	Technique	Technique	Artistique	Technique	Technique	Technique	Technique	Technique
ASTDC	ASTDC	ASTDC	ASTDC	ASTDC	ASTDC	ASTDC	ASTDC	ASTDC	ASTDC	ASTDC	ASTDC	ASTDC	ASTDC	ASTDC	ASTDC	ASTDC	ASTDC	ASTDC
Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur-assistant	Professeur-assistant	Professeur-assistant	Professeur-assistant	Professeur-assistant	Professeur-assistant	Professeur-assistant	Professeur-assistant	Professeur-assistant	Professeur-assistant	Professeur-assistant	Professeur-assistant
21.6.5.21	21.6.5.22	21.6.5.23	21.6.5.24	21.6.5.25	21.6.5.26	21.6.5.27	21.6.7.28	21.6.7.29	21.6.7.30	21.6.7.31	21.6.7.32	21.6.7.33	21.6.7.34	21.6.7.35	21.6.7.36	21.6.7.37	21.6.7.38	21.6.7.39

6.7.40	21.6.7.40 Professeur-assistant	ASTDC	ASTDC Artistique Int	nterprétation et mise en scène	Régie	30	09	Bruxelles	*
7.41	21.6.7.41 Professeur-assistant	ASTDC	ASTDC Artistique Pris	Prise de vues et traitement de l'image	Traitement de l'image 30	30	09	Bruxelles	*
7.42	21.6.7.42 Professeur-assistant	ASTDC	ASTDC Technique Pro	Projection cinématographique		30	09	Bruxelles	*
.9.43	21.6.9.43 Chargé de travaux	ASTDC				30	30	Bruxelles	

* Emploi occupé en 2020-2021 par un temporaire à durée déterminée

				Arts ²					
				Rue de Nimy, 7					
				7000 Mons					
Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé générique	Spécialité	Volume	Volume Diviseur Lieu(x)	Lieu(x)	Remarques
21.7.1.01	Accompagnateur	SNM	Artistique	Accompagnement		8	16	Mons	*
21.7.2.02	Assistant	APVE	Artistique	Communication visuelle et graphique	Atelier	7	10	Mons	
21.7.2.03	Assistant	APVE	Artistique	Communication visuelle et graphique	Atelier	8	10	10 Mons	
21.7.2.04	Assistant	APVE	Artistique	Design urbain	Atelier	7	10	Mons/Charleroi	
21.7.2.05	Assistant	APVE	Artistique	Dessin	Atelier	7	10	Mons	
21.7.2.06	Assistant	APVE	Artistique	Dessin	Atelier	8	10	Mons	
21.7.2.07	Assistant	APVE	Artistique	Dessin	Atelier	1	10	Mons	
21.7.2.08	Assistant	APVE	Artistique	Gravure	Atelier	7	10	Mons	
21.7.2.09	Assistant	APVE	Artistique	Image dans le milieu	Atelier	9	10	Mons	
21.7.2.10	Assistant	APVE	Artistique	Peinture	Atelier	7	10	Mons	
21.7.2.11	Assistant	APVE	Artistique	Sculpture	Atelier	7	10	Mons	
21.7.2.12	Assistant	APVE	Artistique	Sculpture	Atelier	7	10	Mons	
21.7.2.13	Assistant	APVE	Technique	Techniques et technologies	Assemblage	1	10	Mons	
21.7.2.14	Assistant	APVE	Technique	Techniques et technologies	Assemblage	1	10	Mons	
21.7.2.15	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	8	10	Mons	
21.7.2.16	Assistant	MUS	Artistique	Chant		1	10	Mons	
21.7.2.17	Assistant	MUS	Artistique	Composition, musiques appliquées	Composition et théorie musicale	П	10	10 Mons	
21.7.2.18	Assistant	MUS	Artistique	Création sonore appliquée à l'audiovisuel		1	10	10 Mons	

Assistant	MUS	Artistique	Harmonie pratique		4	10 N	Mons	
	MUS	Général	Histoire de la musique		1	10 N	10 Mons	
	MUS	Artistique	Histoire de la lutherie électronique		1	10 N	Mons	
Assistant	MUS	Artistique	Violon		1	10 N	Mons	
Assistant	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Piano	4	10 N	10 Mons	
Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10 N	Mons	
Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10 N	10 Mons	
Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10 N	10 Mons	
Assistant	MUS	Artistique	Spatialisation		1	10 N	10 Mons	
Assistant	MUS	Artistique	Spatialisation		1	10 N	Mons	
Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		2	10 N	10 Mons	
Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		2	10 N	10 Mons	
Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		3	10 N	10 Mons	
Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		3	10 N	Mons	
Assistant	TAP	Artistique	Formation corporelle		2	10 N	Mons	
Chargé d'enseignement	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	2	20 N	20 Mons	
Chargé d'enseignement	APVE	Artistique	Dessin	Atelier	2	20 N	20 Mons	*
	APVE	Artistique	Gravure	Atelier	2	20 N	Mons	
Chargé d'enseignement	APVE	Artistique	Sculpture	Atelier	3	20 N	Mons	
Chargé d'enseignement	SNW	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures approfondies	9	20 N	20 Mons	*
Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures approfondies	9	20 N	20 Mons	**
Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures approfondies	3	20 N	Mons	*
Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Composition		9	20 N	Mons	
	SUM	Artistique	Composition appliquée aux multimédias		3	20 N	Mons	*
Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Guitare		4	20 N	Mons	*
Chargé d'enseignement MUS	MUS	Artistique	Flûte traversière		4	20 N	20 Mons	
Professeur type long	APVE	Général	Actualités culturelles	Actualité et lectures de l'art	1	12 N	Mons	*
Professeur type long	APVE	Général	Actualités culturelles	Arts contemporains	2	12 N	Mons	*
Professeur type long	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	3	12 N	Mons	*
Professeur type long	APVE	Artistique	Arts numériques	Atelier	4	12 N	12 Mons	
Professeur type long	APVE	Artistique	Création sonore	Atelier	2	12 N	Mons	

*	jc	*	*	*			*				*	*				*						*		*	*				*
12 Mons/Charleroi	Mons/Charleroi	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
4	2	4	3	1	1	1	1	1	10	1	2	1	2	1	2	1	1	1	2	4	4	9	2	2	3	3	3	5	1
Atelier	Atelier	Atelier	Dessin et moyens d'expression	Dessin et moyens d'expression	Atelier	Cinéma et image animée	Histoire et histoire des arts	Histoire et histoire des arts	Atelier	Atelier	Atelier	Atelier	Atelier	Projets artistiques	Assemblage	Informatique	Lithographie	Techniques d'impression	Vidéographie	Atelier				Composition et théorie musicale			Classiques		
Design urbain	Design urbain	Dessin	Dessin	Dessin	Gravure	Histoire et actualité des arts	Histoire et actualité des arts	Histoire et actualité des arts	Image dans le milieu	Image dans le milieu	Installation performance	Peinture	Peinture	Production	Techniques et technologies	Vidéographie	Analyse et écritures	Composition acousmatique	Composition acousmatique	Composition, musiques appliquées	Direction d'orchestre	Direction d'orchestre	Ecritures	Histoire de la musique	Alto				
Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Général	Général	Général	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Technique	Technique	Technique	Technique	Technique	Technique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Général	Artistique
APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	APVE	MUS	MUS	MUS	MUS	MUS	MUS	MUS	MUS	MUS
Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long
21.7.5.50	21.7.5.51	21.7.5.52	21.7.5.53	21.7.5.54	21.7.5.55	21.7.5.56	21.7.5.57	21.7.5.58	21.7.5.59	21.7.5.60	21.7.5.61	21.7.5.62	21.7.5.63	21.7.5.64	21.7.5.65	21.7.5.66	21.7.5.67	21.7.5.68	21.7.5.69	21.7.5.70	21.7.5.71	21.7.5.72	21.7.5.73	21.7.5.74	21.7.5.75	21.7.5.76	21.7.5.77	21.7.5.78	21.7.5.79

	*	*	*			*		*	*					*	*	*		*		*							
Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons	Mons												
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	009	009	009	009
2	1	2	2	4	2	1	П	4	2	2	1	4	9	c	1	3	1	2	1	2	2	1	4	09	09	09	09
																								Équipement	Équipement		
Alto	Basson	Contrebasse	Cor	Flûte traversière	Orgue	Trompette	Trompette	Violon	Musique de chambre	Musique de chambre	Orchestre	Techniques d'écriture sur support	Art dramatique	Art dramatique	Art dramatique	Formation corporelle	Formation corporelle	Histoire de la littérature et du théâtre	Histoire des spectacles	Méthodologie du français parlé	Méthodologie du français parlé	Méthodologie du français parlé	Mouvement scénique	Architecture	Architecture	Analyse perceptive	Analyse perceptive
Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Technique	Technique	Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Général	Général	Artistique	Artistique												
MUS	TAP	TAP	TAP	TAP	TAP	TAP	TAP	TAP	TAP	TAP	TAP	APVE	APVE	MUS	MUS												
Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Professeur type long	Conférencier	Conférencier	Conférencier	Conférencier												
21.7.5.80	21.7.5.81	21.7.5.82	21.7.5.83	21.7.5.84	21.7.5.85	21.7.5.86	21.7.5.87	21.7.5.88	21.7.5.89	21.7.5.90	21.7.5.91	21.7.5.92	21.7.5.93	21.7.5.94	21.7.5.95	21.7.5.96	21.7.5.97	21.7.5.98	21.7.5.99	21.7.5.100	21.7.5.101	21.7.5.102	21.7.5.103	21.7.6.104	21.7.6.105	21.7.6.106	21.7.6.107

600 Mons	Mons	600 Mons	Mons	600 Mons	600 Mons	600 Mons	600 Mons	600 Mons		600 Mons			600 Mons		Supply (US	SIDIN
009	009	009	009	009	009	009	009	009		009			009		009	2
06	09	120	120	09	09	09	120	09		120			45		71	ř
			Basse continue	Musique assistée par ordinateur		Chant			Connaissances	pédagogiques assorties d'une démarche scientifique	et d'attitudes de recherche	Connaissances	psychologiques, socio-	affectives et relationnelles	Connaissances	sociologiques et culturelles
Analyse perceptive des rapports son/image	Auditions commentées	Auditions commentées	Harmonie pratique	Informatique	Instrumentation électroacoustique	Méthodologie spécialisée	Formation corporelle	Sound design		Psychopédagogie			Psychopédagogie		Deschondancia	rsycilopedagogie
Artistique	Artistique	Artistique	Artistique	Technique	Technique	Artistique	Technique	Technique		Général			Général		Gópáral	ספוופן מי
MUS	MUS	MUS	MUS	MUS	MUS	MUS	MUS	MUS		MUS			MUS		SIIV	50
Conférencier	Conférencier	Conférencier	Conférencier	Conférencier	Conférencier	Conférencier	Conférencier	Conférencier		Conférencier			Conférencier		Confóroncior	
21.7.6.108	21.7.6.109	21.7.6.110	21.7.6.111	21.7.6.112	21.7.6.113	21.7.6.114	21.7.6.115	21.7.6.116		21.7.6.117			21.7.6.118		2176110	CTT:0:/:T7

* Emploi occupé par un temporaire à durée déterminée En 2020-2021 ** Possibilité d'extension de charge

Annexe 1- Fiche signalétique

Nom :				
Prénom :				
Date De NaissanceNa				
Adresse (Rue + N°) :				·
, tal esse (tale + tr) .				
Code Postal : Localité :				
Pays :				
Téléphone : Gsm :				
E-Mail (En Majuscule)				
(=1)				
Titres de capacité reconnus _l	nar la Fá	dáration Ma	lania Pruvallas	
(diplômes, équivalence de diplômes, reconnaissance				sion de reconnaissance
d'expérience utile et de notoriété des Ecoles supérieu		_	es ou subventio	onnées par la Fédération
Wallo Je suis titulaire des titres requis suivants (joindre une seu	nie-Brux Ile copie	•	, même si candi	dature multiple) :
Dénomination exacte et complète		Date de		Etablissement
Denomination exacts of complete		délivrance		<u> </u>
Situation actuelle dans l'enseignement supérieur				_
Si vous travaillez actuellement dans une Ecole supérie veuillez rempli				Bruxelles Enseignement,
Intitulé exact de la(es) fonction(s) actuellement		Volume		
exercée(s) ¹ et du(es) cours dispensé(s)	Statut ²		Date ³	Nom de l'établissement ⁴
		charge		
ait à, le,		leianati	ire nrécédée de la r	mention manuscrite // certifié
ur l'honneur sincère et véritable »)	••••••	(31811411	ine preceded de la l	mental managente « certific

¹ Soit accompagnateur, soit professeur, soit professeur-assistant, soit chargé d'enseignement, soit chargé de programmation, soit chargé de travaux, soit assistant, soit conférencier

² Soit N (nommé à titre définitif), soit D (en disponibilité), soit TDI (temporaire à durée indéterminée), soit TDD (temporaire à durée déterminée).

³ Indiquer la date du début de la nomination ou de la désignation selon le cas.
12 Soit Arts², soit CRBxl (Conservatoire Royal de Bruxelles), soit CRLg (Conservatoire royal de Liège), soit La Cambre, soit l'INSAS.

Annexe 2 – Acte de candidature (2 pages)

Numéro de l'emploi vacant sollicité du cours? Catégorie Intitulé générique ci-d volume/ (soit DCA, soil pc., soit soil pc., soit soit cTD), soit cTD, soit soit soit cTD, soit soit soit soit soit soit soit soit	Nom et coord	onnées de l'Ecole s	supérieure des	Arts auprès d	Nom : Nom et coordonnées de l'Ecole supérieure des Arts auprès de laquelle vous introduisez votre candidature :	ıre :		
Fonction ⁵ Domaine ⁶ du cours ² Intitulé générique Spécialité Volume/ Diviseur							:	
	Numéro de l'emploi vacant sollicité	Fonction ⁵	Domaine ⁶	Catégorie du cours ⁷	Intitulé générique	Spécialité	Volume/ Diviseur	A indiquer ci-dessous (soit DCA, soit DM, soit DEC, soit TDIEC, soit CTDI)8

s soit assistant, accompagnateur, professeur, professeur-assistant, chargé de programmation, chargé de travaux, chargé d'enseignement ou conférencier.

Les candidats pour les emplois de chargé d'enseignement doivent faire preuve d'une expérience utile de six ans dans la fonction de professeur, professeur-assistant, d'accompagnateur ou d'assistant, dont deux ans au moins dans l'Ecole supérieure des Arts où est effectuée la désignation.

Soit APVE, MUS, TAP ou ASTDC.

BCA= demande de changement d'affectation, valable uniquement si vous êtes actuellement membre du personnel en disponibilité par défaut d'emploi dans une ESA organisée par la FWB; 7 Soit A (artistique), T (technique) ou G (général)

DM = demande de mutation valable uniquement si vous êtes actuellement nommé dans une ESA organisée par la FWB ; DFC = demande d'extension de charge, valable uniquement si vous êtes actuellement nommé dans une FSA organisée par la FWB :

DEC = demande d'extension de charge, valable uniquement si vous êtes actuellement nommé dans une ESA organisée par la FWB ;

ou de professeur déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2020, ou pour l'année académique 2019-2020 dans un emploi déclaré vacant d'accompagnateur, de chargé d'enseignement et de professeur, si lors de l'appel au CTDI = demande de désignation à durée indéterminée, valable uniquement pour les candidats qui ont été désignés à durée déterminée pour l'année académique 2020-2021 dans un emploi d'accompagnateur, de chargé d'enseignement condition que le rapport sur leur manière de servir établi par le directeur de l'Ecole supérieure des Arts porte la mention « a satisfait ». Les candidats désignés au cours de l'année académique 2020-2021 en application de l'article 105 du Moniteur belge de mars 2019 et dont la désignation a été reconduite une seconde fois à durée déterminée pour l'année académique 2020-2021, peuvent être désignés à durée indéterminée dans l'emploi vacant qu'ils occupaient, à TDIEC= demande d'extension de charge, valable uniquement si vous êtes actuellement temporaire à durée indéterminée dans une ESA organisée par la FWB;

décret du 20 décembre 2001 ne sont pas concernés. CTDD = demande de désignation à durée déterminée, pour tous les autres cas.

SI VOUS N'ETES PAS TITULAIRE DU TITRE DE CAPACITE REQUIS

Si vous n'êtes pas titulaire de titres de capacité, êtes-vous en possession d'une reconnaissance de notoriété tenant lieu, à titre personnel, des titres nécessaires ?

- □ Oui. Dans ce cas, elle devra être jointe à la présente.
- instructions à suivre font l'objet de la circulaire n" 7922, publiée le 18 janvier 2021 et sont consultables sur le portail d'accès aux circulaires émises par Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante : . □ Non. Dans ce cas, une demande de reconnaissance de notoriété doit être adressée auprès de la Commission compétente, dans les délais fixés par le présent appel. Les informations nécessaires et les

La condition de la notoriété ne sera remplie que lorsque l'Administration recevra la copie de la notification au candidat de la reconnaissance de notoriété par le Gouvernement de la Communauté française.

EXPERIENCE UTILE (uniquement pour certaines fonctions de cours artistiques)

Si vous postulez un emploi d'accompagnateur ou de professeur ou de chargé d'enseignement ou de professeur-assistant pour les cours artistiques, vous devez être en possession d'une décision du Gouvernement reconnaissant une expérience utile de 5 ans pour le cours que vous sollicitez. L'expérience utile en cause est constituée par les services accomplis dans le secteur privé ou public; il s'agit de l'expérience acquise – hors enseignement – par l'exercice d'un métier, d'une profession ou d'une pratique artistique.

Etes-vous en possession de ce document pour le cours que vous postulez ?

- □ Oui. Dans ce cas, le joindre en annexe.
- nécessaires et les instructions à suivre font l'objet de la circulaire n° 7922, publiée le 18 janvier 2021 et sont consultables sur le portail d'accès aux circulaires émises par Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse □ Non. Dans ce cas, le candidat est invité à introduire une demande de reconnaissance d'expérience utile auprès de la commission compétente dans les délais fixés par le présent appel. Les informations suivante :

La condition de l'expérience utile ne sera remplie que lorsque l'Administration recevra la copie de la notification au candidat de la reconnaissance de l'expérience utile par le Gouvernement de la Communauté

DECLARATION FINALE

En signant ce formulaire de candidature, j'ai pris connaissance des conditions de recrutement et accepte que, dans le cas d'une désignation, celle-ci ne soit valide qu'une fois que tous les documents nécessaires à la vérification des conditions de désignation soient parvenus à Wallonie Bruxelles Enseignement et aient été vérifiés par ses services.

J'ai pris connaissance du fait que les candidatures incomplètes, notamment celles qui ne comprendraient pas un projet pédagogique et artistique, mais également de ce que le défaut de double envoi (sous pli recommandé à Wallonie Bruxelles Enseignement et également auprès de chaque établissement sollicité), ne seront pas jugées valables et ne seront pas examinées par les Commissions compétentes.

J'ai pris connaissance de ce qu'aucun document envoyé après la date limite de remise des candidatures ne sera accepté et transmis aux écoles concernées et que les documents remis à l'appui de ma candidature ne pourront pas être récupérés.

Fait à, le

(Nom et signature précédés de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

Ce formulaire est à envoyer – par lettre recommandée à la Poste et au plus tard le 16 mars 2021 (Cachet de la Poste faisant foi) – à : Direction générale des Personnels de l'Education Wallonie Bruxelles Enseignement Direction de la Carrière

City Center Office Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (local 2G27) 1000 - Bruxelles

Annexe 3 - État des services prestés dans l'enseignement supérieur artistique (ESA)

Nom et Prénom :

Date de début - date de fin de chaque prestation				
Volume de la charge				
A titre TDI, TDD, définitif				
Fonction exercée et cours dispense				
Etablissement				

Fait à ...

(Nom et signature précédés de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Wallonie Bruxelles Enseignement

[C - 2021/40626]

Appel aux candidatures à des emplois vacants des fonctions de rang 1 (personnel enseignant) à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par Wallonie Bruxelles Enseignement - Année académique 2021-2022

Le présent appel vise les emplois vacants des fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par Wallonie Bruxelles Enseignement1.

1. Définitions

Pour la bonne compréhension du présent appel, il y a lieu d'entendre par :

- * Emploi vacant : tout emploi organique qui n'est pas attribué à un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 9, § 1 du décret du 25.07.96 précité);
- * <u>Changement d'affectation</u>: l'affectation nouvelle qu'obtient le membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi dans une Haute Ecole autre que celle où il est affecté à titre définitif. Ce changement d'affectation est d'abord provisoire puis éventuellement définitif (cf. article 27, § 4 du décret du 25.07.96 précité);
- * <u>Changement de fonction</u>: pour les fonctions de rang 1, le changement de la fonction de maître-assistant à celle de chargé de cours et inversement, sur base volontaire (cf. article 12, § 2 du décret du 25.07.96 précité);
- * <u>Mutation</u>: le transfert, dans la même fonction que celle à laquelle il est nommé, d'un membre du personnel d'une Haute Ecole organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles où il est affecté vers une autre Haute Ecole organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La mutation est d'abord provisoire pour une période probatoire d'une année académique (cf. article 2, 25° du décret du 24.07.97 précité);
- * Extension de charge : l'extension de la charge d'un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée, dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer, et à concurrence d'une charge complète au maximum, respectivement à titre définitif ou à titre temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 2, 24° du décret du 24.07.97 précité).
 - 2. Quelles sont les fonctions que vous pouvez exercer ?

Les fonctions que peuvent exercer les membres du personnel enseignant sont2 :

- 1. Maître de formation pratique (MFP);
- 2. Maître assistant (MA);
- 3. Chargé de cours (CC).
- 3. Quels sont les titres requis pour exercer ces fonctions3?
- * Maître de formation pratique :

Pour exercer la fonction de maître de formation pratique, un titre de niveau supérieur du premier degré (bachelier) en regard des cours à conférer dans l'annexe 1 du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

* Maître-assistant

Pour exercer la fonction de maître-assistant, un diplôme de docteur en médecine, de docteur en médecine vétérinaire, pharmacien, d'ingénieur, de maître ou de master (licencié) <u>en regard des cours à conférer dans l'annexe 2 du décret du 8 février 1999</u> relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

* Chargé de cours :

Pour exercer une fonction de chargé de cours, un diplôme de docteur en médecine, docteur en médecine vétérinaire, docteur conféré après la soutenance d'une thèse, pharmacien, ingénieur ou agrégé de l'enseignement supérieur <u>en regard des cours à conférer dans l'annexe 24 du décret du 8 février 1999</u> relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

Si vous n'avez pas le diplôme requis :

Le candidat qui ne dispose pas du diplôme requis peut introduire :

- Une demande de notoriété professionnelle en relation avec la fonction et le cours à conférer en suivant les instructions qui figure dans la circulaire 7723 publiée le 2 septembre 2020, consultable sur la page www.enseignement.be/circulaires.
 - Une demande d'équivalence s'il dispose d'un diplôme étranger auprès du service des équivalences5.
 - 4. Qui peut postuler et comment postuler ?

Toute personne qui le souhaite peut poser sa candidature dans un emploi vacant.

Toutefois, si vous n'êtes pas détenteur du titre requis (diplôme) ou d'un document tenant lieu du titre, vous ne pourrez pas être désigné dans un emploi vacant.

- Si vous êtes nommé à titre définitif, vous pouvez demander :
 - soit un changement d'affectation (DCA) et ce uniquement pour les membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi;
 - soit un changement de fonction (DCF);
 - soit une mutation (DM);
 - soit une extension de charge (DEC).
- Si vous êtes désigné **temporaire** pour une durée **indéterminée** dans l'établissement, vous pouvez solliciter auprès de votre établissement :
 - Une extension de charge (TDIEC)
 - Si vous êtes déjà membre du personnel temporaire désigné pour une durée déterminée :
 - Vous pouvez solliciter un emploi vacant pour être désigné à durée indéterminée (CTDI) si :
 - ✓ vous avez été désigné à durée déterminée pour l'année académique 2020-2021 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2020;
 - ✓ le rapport sur la manière de servir porte la mention « a satisfait »;

Ou

✓ vous avez été désigné à durée déterminée pour l'année académique 2019-2020 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au *Moniteur belge* de mars 2019;

- ✓ la désignation a été reconduite une seconde fois à durée déterminée pour l'année académique 2020-2021, vous pouvez dès lors prétendre à une désignation à durée indéterminée dans l'emploi vacant que vous occupez,
- ✓le rapport sur la manière de servir porte la mention « a satisfait ».
- Vous pouvez solliciter un emploi vacant pour être désigné à durée déterminée (CTDD) si :
- ✓ vous êtes désigné au cours de l'année académique 2020-2021 en application de l'article 25§2 du décret du 24 juillet 1997 précité (une telle désignation à durée déterminée ne peut en aucun cas donner lieu à une désignation à durée indéterminée.);

Ou

- ✓ vous avez été désigné en application de l'article 25§1 (en remplacement) du décret du 24 juillet 1997 précité.
- Pour tous les autres cas, vous pouvez solliciter un emploi vacant pour être désigné à durée déterminée.
- 5. Quelles sont les autres conditions à respecter pour bénéficier d'une désignation ?

L'article 11 du décret du 25 juillet 1996 prévoit :

- « Nul ne peut être désigné ou engagé à titre temporaire s'il ne remplit les conditions suivantes au moment de la désignation ou de l'engagement à titre temporaire:
 - 1° [...]
 - 2° jouir des droits civils et politiques;
 - 3° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer, dans le respect de la réglementation en vigueur;
- 4° a) s'il s'agit d'une désignation ou d'un engagement à durée déterminée, remettre, lors de l'entrée en fonction, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel;
- b) s'il s'agit d'une désignation ou d'un engagement à durée indéterminée, avoir satisfait à un examen médical vérifiant les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement;
 - 5° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique6;
 - 6° être de conduite irréprochable;
 - 7° satisfaire aux lois sur la milice. »
 - 6. Reconnaissance de l'expérience utile pour la fonction de maître de formation pratique :
- Les candidats à une désignation à titre temporaire à la **fonction de maître de formation pratique** doivent justifier d'une expérience utile reconnue du métier d'au moins deux ans. Pour les membres du personnel qui étaient déjà en fonction dans une Haute Ecole avant le 1^{er} février 1999, un an d'expérience utile est exigé. Une copie de la notification de la décision portant reconnaissance de l'expérience utile reconnue par le Gouvernement de la Communauté française doit être annexée à leur candidature.
- Les candidats à une désignation à titre temporaire à la fonction de « maître de formation pratique ateliers de formation professionnelle » dans un emploi vacant à mi-temps au maximum dans les sections normales préscolaire, primaire, secondaire et technique moyenne de la catégorie pédagogique doivent remplir la condition d'expérience utile et en outre, être en fonction, selon le cas, comme instituteur préscolaire, instituteur primaire ou régent, nommé ou engagé à titre définitif, dans un établissement d'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Pour pouvoir exercer les prestations pour lesquelles ils auraient été désignés dans le cadre des ateliers de formation professionnelle, les membres du personnel nommés dans l'Enseignement subventionné doivent avoir obtenu l'accord préalable de leur Pouvoir Organisateur exprimé par le biais d'une demande de « congé pour exercer une autre fonction ou une fonction mieux rémunérée ».
- Pour les candidats à la fonction de maître de formation pratique pour les cours de bureautique, de coupe et couture ou d'économie domestique, ayant déjà fonctionné dans ces cours dans les Hautes Ecoles avant le 1^{er} février 1999, aucune expérience utile n'est exigée.

Les candidats qui ne sont pas en possession d'une décision portant reconnaissance de l'expérience utile requise sont invités à introduire, sans attendre, une demande de reconnaissance au titre d'expérience utile :

- pour l'exercice de la fonction de maître de formation pratique (ce point ne concerne pas les candidats pour les cours de bureautique, de coupe et couture ou d'économie domestique ayant déjà fonctionné dans ces cours dans les Hautes Ecoles avant le 1^{er} février 1999),
- pour l'exercice de la fonction de « Maître de formation pratique ateliers de formation professionnelle » dans un emploi vacant à mi-temps au maximum,
- Les **informations nécessaires et les instructions à suivre** pour introduire une demande de reconnaissance de l'expérience utile font l'objet **d'une circulaire n° 7758** publiée le 28 septembre 2020 et consultable sur le portail d'accès aux circulaires émises par Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante : http://www.enseignement.be/circulaires.
 - 4. Comment devez-vous envoyer votre candidature?
- !!! Seules les candidatures respectant les formes et délais seront placées sur la liste des candidats qui réunissent les conditions pour être désignés, pour autant que toutes les autres conditions de recrutement soient remplies.

Vous devez envoyer votre candidature par courrier recommandé à Wallonie Bruxelles Enseignement et également auprès de chaque établissement concerné pour le 16 mars 2021 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) et contenir les documents suivants :

PARTIE 1

Documents à adresser à Wallonie Bruxelles Enseignement par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Wallonie Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels de l'Education
Direction de la Carrière
City Center Office
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (local 2G14)
1000 – Bruxelles

- 1. L'acte de candidature rédigé à l'aide du formulaire approprié (annexe 1 ou 2) et l'annexe A :
- Annexe 1 Modèle 1 : réservé au personnel nommé à titre définitif;
- Annexe 2 Modèle 2 : réservé aux candidats à une désignation à titre temporaire.
- 2. Le formulaire « emplois vacants » (annexe B), complété par vos soins en veillant à bien retranscrire les données exactes, à peine de nullité de la candidature, des emplois vacants, (un formulaire par Haute Ecole si plusieurs sollicitées).
- 3. S'il échet, l'annexe C : état des services dans l'enseignement organisé par Wallonie Bruxelles Enseignement.
- 4. Une copie du/des titres de capacité requis (lors de la première candidature), un seul exemplaire même si vous sollicitez plusieurs emplois auprès d'un ou plusieurs établissements.
- 5. pour les candidats à la fonction de « Maître de formation pratique atelier de formation professionnelle », une copie de l'arrêté de nomination ou d'engagement à titre définitif en qualité d'instituteur préscolaire, d'instituteur primaire ou de régent, selon le cas, dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 6. pour les candidats aux fonctions de :
 - « Maître de formation pratique atelier de formation professionnelle »
 - « Maître de formation pratique »

une (seule) copie de la notification de la décision portant reconnaissance de l'expérience utile reconnue par le Gouvernement de la Communauté française. Les candidats qui ne sont pas en possession de celle-ci sont invités à introduire une demande de reconnaissance d'expérience utile auprès de la commission compétente dans les délais fixés par le présent appel.

La condition de l'expérience utile ne sera remplie que lorsque vous enverrez la copie de la notification de la reconnaissance de l'expérience utile par le Gouvernement de la Communauté française.

Remarque: Un extrait de casier judiciaire ne doit pas être joint à la candidature. Toutefois, si le candidat reçoit la notification de sa désignation, il devra envoyer un extrait de casier judiciaire (modèle visé à l'article 596, al. 2 du CIC) pour que sa désignation devienne effective et ce au plus tard le 31 août 2021.

!!! En cas de candidatures multiples :

- Les différentes candidatures peuvent être envoyées au moyen du même envoi recommandé (même enveloppe).
- Si le candidat postule pour plusieurs emplois du présent appel, il complètera l'annexe B (relative aux emplois vacants) de la liste des emplois postulés, les uns à la suite de l'autre (un formulaire par établissement). Le candidat veillera à bien retranscrire les données exactes de l'emploi concerné, à peine de nullité de la demande.
- Par ailleurs, même si le candidat postule pour plusieurs emplois, une seule copie de l'acte de candidature (annexe 1 ou 2 + annexe A) et des titres requis (diplôme, notoriété, expérience utile, etc...) seront jointes.

PARTIE 2

Documents à envoyer à chaque Haute École concernée par courrier recommandé :

- 1. Une copie de la candidature complétée par vos soins telle qu'adressée à Wallonie Bruxelles Enseignement (acte de candidature modèle 1 ou 2 selon le cas);
- 2. Une copie de l'annexe A : liste des publications et relevé d'expériences professionnelles;
- **3.** Une copie de l'annexe B : le formulaire « emplois vacants » de l'établissement concerné complété par vos soins et tel qu'adressé à Wallonie Bruxelles Enseignement;
- 4. S'il échet, l'annexe C : état des services dans l'enseignement organisé par Wallonie Bruxelles Enseignement.

Tableau récapitulatif des documents à introduire :

	Vous êtes membre du personnel nommé à titre définitif	Autres cas
Annexe 1 acte de candidature modèle 1	À compléter	-
Annexe 2 acte de candidature modèle 2	-	À compléter
Annexe A	À compléter	À compléter
Annexe B : formulaire emplois vacants	À compléter	À compléter
Annexe C : Etat des services dans l'enseignement organisé par WBE	À compléter	À compléter

7. Adresses des établissements

Hautes Écoles

Dénomination de l'établissement	Adresse	Code postal	Localité
Haute Ecole Bruxelles-Brabant	Chaussée de Waterloo 749	1180	Uccle
Haute Ecole Charlemagne	Rue des Rivageois 6	4000	Liège
Haute Ecole en Hainaut	Rue Pierre Joseph Duménil 4	7000	Mons
Haute Ecole Albert Jacquard	Rue Godefroid 32	5000	Namur
Haute Ecole Robert Schuman	Rue Fontaine aux Mûres, 13B	6800	Libramont

- 8. Suites données à votre candidature
- * Si vous êtes désigné, vous recevrez une notification de votre désignation à partir du mois de juillet;
- * Si vous n'êtes pas désigné, une liste reprenant les candidatures proposées à une désignation, ainsi que les candidatures non retenues, sera affichée au tableau d'affichage de l'établissement, ou sur tout autre support informatif en tenant lieu, au plus tard le 25 juin 2021.
 - 9. Informations complémentaires

Toute personne qui souhaite davantage d'informations sur le profil de fonction d'un emploi peut prendre contact avec l'établissement concerné, dont les coordonnées figurent sur le site web de chaque établissement :

Haute Ecole Bruxelles-Brabant (HE2B)	http://www.he2b.be
Haute Ecole Charlemagne	http://www.hech.be
Haute Ecole en Hainaut (HEH)	http://www.heh.be
Haute Ecole Albert Jacquard	http://www.heaj.be
Haute Ecole Robert Schuman	http://www.hers.be

Pour les questions d'ordre administratif, Vous pouvez contacter la Direction de la Carrière – Service de l'enseignement supérieur :

- o Madame AHMED Chiraz tél: 02/413.40.99 mail: chiraz.ahmed@cfwb.be;
- o Monsieur DE WAEL Nicolas tél : 02/413 23 92 mail : nicolas.dewael@cfwb.be.

Notes

- 1 Le présent appel est lancé en application de l'article 22 du décret du 24 juillet 1997 (http://www.gallilex.cfwb.be) fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.
- 2 Article 5 du décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française
- 3 Décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française
 - 4 Article 7 du décret du 8 février 1999 précité.
 - 5 http://www.equivalences.cfwb.be/
- 6 Un candidat fournit la preuve de sa connaissance approfondie d'une langue s'il a obtenu, dans cette langue, le diplôme qui est à la base de son recrutement ou le certificat d'enseignement secondaire supérieur ou un bachelier ou un master, ou s'il produit un certificat constatant qu'il a réussi un examen sur la connaissance approfondie de cette langue, devant une commission d'examen constituée par arrêté royal. Cet examen est organisé une fois par an aux alentours du mois de janvier. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez contacter Madame Catherine Klepper (catherine.klepper@cfwb.be).

10. Liste des emplois vacants

		HAUTE ECOLE EN HAINAUT rue PJ. Duménil, 4		
		7000 MONS		
N° emploi	Fonction	Cours à conférer	Volume	Lieu(x)
21.3.1.1*	Maître de Formation Pratique	Atelier de formation professionnelle	2/10	Mons
21.3.1.2*	Maître de Formation Pratique	Atelier de formation professionnelle	5/10	Tournai
21.3.1.3	Maître de formation pratique	Pratique en art, culture et techniques artistiques dans une spécificité en rapport avec la musique	10/10	Tournai
21.3.1.4	Maître de Formation Pratique	Pratique en service social	10/10	Mons/Tournai
21.3.1.5	Maître de Formation Pratique	Pratique en service social	10/10	Mons/Tournai
21.3.1.6	Maître de Formation Pratique	Pratique en bureautique	10/10	Tournai
21.3.1.7	Maître de Formation Pratique	Travaux pratiques en électronique	5/10	Mons
21.3.1.8	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	8/10	Mons
21.3.2.9	Maître assistant	Biologie	9/10	Mons/Tournai
21.3.2.10	Maître assistant	Communication	3/10	Tournai
21.3.2.11	Maître assistant	Communication	1/10	Mons
21.3.2.12	Maître assistant	Dessin et éducation plastique	5/10	Tournai
21.3.2.13	Maître assistant	Droit	4/10	Mons/Tournai
21.3.2.14	Maître assistant	Education physique	10/10	Mons/Tournai
21.3.2.15	Maître assistant	Géographie	10/10	Mons/Tournai
21.3.2.16	Maître assistant	Géographie	6/10	Mons/Tournai

21.3.2.17	Maître assistant	Histoire	3/10	Tournai
21.3.2.18	Maître assistant	Histoire de l'Art	5/10	Mons/Tournai
21.3.2.19	Maître assistant	Langue étrangère : anglais	5/10	Tournai
21.3.2.20	Maître assistant	Langue française	5/10	Mons/Tournai
21.3.2.21	Maître assistant	Langue française	3/10	Mons/Tournai
21.3.2.22	Maître assistant	Langue étrangère : néerlandais	10/10	Tournai
21.3.2.23	Maître assistant	Langue étrangère : néerlandais	10/10	Tournai
21.3.2.24	Maître assistant	Pédagogie et méthodologie	4/10	Tournai
21.3.2.25	Maître assistant	Pédagogie et méthodologie	3/10	Mons
21.3.2.26	Maître assistant	Philosophie	10/10	Mons
21.3.2.27	Maître assistant	Psychologie	5/10	Mons
21.3.2.28	Maître assistant	Sciences mathématiques	5/10	Mons/Tournai
21.3.2.29	Maître assistant	Sciences sociales	10/10	Mons/Tournai
21.3.2.30	Maître assistant	Sciences sociales	3/10	Mons/Tournai
21.3.2.31	Maître assistant	Sciences sociales	5/10	Mons/Tournai
21.3.2.32	Maître assistant	Techniques de développement en informatique	3/10	Mons

Remarques:
* 21.3.1.1 : AESI mathématiques
* 21.3.1.2 : Préscolaire

		HAUTE ECOLE CHARLEMAGNE		
		Rue des Rivageois, 6 4000 Liège		
Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge	Lieu(x)
PE 21.4.2.1	Maître-Assistant	Agronomie	2/10	Huy et Gembloux
PE 21.4.2.2	Maître-Assistant	Agronomie	3/10	Huy et Gembloux
PE 21.4.2.3	Maître-Assistant	Biologie	5/10	Liège et Huy
PE 21.4.2.4	Maître-Assistant	Biochimie	2/10	Liège
PE 21.4.2.5	Maître-Assistant	Chimie	10/10	Huy et Gembloux
PE 21.4.2.6	Maître-Assistant	Droit	5/10	Liège
PE 21.4.2.7	Maître-Assistant	Droit	5/10	Liège
PE 21.4.2.8	Maître-Assistant	Construction	4/10	Liège
PE 21.4.2.9	Maître-Assistant	Education physique	5/10	Liège
PE 21.4.2.10	Maître-Assistant	Education physique	5/10	Liège
PE 21.4.2.11	Maître-Assistant	Education physique	5/10	Liège et Huy
PE 21.4.2.12	Maître-Assistant	Histoire de l'art	4/10	Libramont
PE 21.4.2.13	Maître-Assistant	Langue française	5/10	Liège
PE 21.4.2.14	Maître-Assistant	Langue française	5/10	Liège
PE 21.4.2.15	Maître-Assistant	Langues étrangères: anglais - néerlandais	10/10	Liège et Huy
PE 21.4.2.16	Maître-Assistant	Pédagogie et méthodologie	10/10	Liège
PE 21.4.2.17	Maître-Assistant	Pédagogie et méthodologie	5/10	Liège et Huy
PE 21.4.2.18	Maître-Assistant	Pédagogie et méthodologie	5/10	Liège et Huy
PE 21.4.2.19	Maître-Assistant	Pédagogie et méthodologie	5/10	Liège
PE 21.4.2.20	Maître-Assistant	Sciences économiques	5/10	Liège
PE 21.4.2.21	Maître-Assistant	Sciences économiques	5/10	Liège
PE 21.4.2.22	Maître-Assistant	Sciences mathématiques	2/10	Liège et Huy

PE 21.4.2.23	Maître-Assistant	Sciences sociales	2/10	Huy
PE 21.4.2.24	Maître-Assistant	Musique et éducation musicale	5/10	Liège et Verviers
PE 21.4.2.25	Maître-Assistant	Histoire	2/10	Liège
PE 21.4.2.26	Maître-Assistant	Tourisme	3/10	Verviers
PE 21.4.2.27	Maître-Assistant	Géographie	2/10	Liège et Libramont
PE 21.4.2.28	Maître-Assistant	Géographie	5/10	Liège

		HANNET COULT HOOF TELEVISION		
		Rue Fontaine aux mûres, 13b		
		6800 LIBRAMONT		
Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge	Lieux
21.5.1.1*	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle	2/10	Virton, Arlon, Libramont
21.5.1.2*	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle	1/10	Virton, Arlon, Libramont
21.5.1.3	Maître de formation pratique	Pratique de l'Accompagnement psycho-éducatif	1/10	Virton, Arlon, Libramont
21.5.1.4	Maître de formation pratique	Pratique en soins infirmiers	4/10	Libramont, Arlon, Virton
21.5.1.5	Maître de formation pratique	Pratique en soins infirmiers	1/10	Libramont, Arlon, Virton
21.5.1.6	Maître de formation pratique	Pratique en soins infirmiers	2/10	Libramont, Arlon, Virton
21.5.1.7	Maître de formation pratique	Pratique en soins infirmiers	10/10	Libramont, Arlon, Virton
21.5.1.8	Maître de formation pratique	Pratique en soins infirmiers	10/10	Libramont, Arlon, Virton
21.5.1.9	Maître de formation pratique	Pratique en soins infirmiers	3/10	Libramont, Arlon, Virton
21.5.1.10	Maître de formation pratique	Pratique en Logopédie	10/10	Libramont, Arlon, Virton
21.5.1.11	Maître de formation pratique	Pratique en Logopédie	10/10	Libramont, Arlon, Virton
21.5.1.12	Maître de formation pratique	Pratique en service social	4/10	Arlon, Virton, Libramont
21.5.1.13	Maître de formation pratique	Pratique en service social	6/10	Arlon, Virton, Libramont
21.5.2.14	Maître assistant	Chimie	8/10	Virton, Arlon, Libramont
21.5.2.15	Maître assistant	Chimie	6/10	Virton, Arlon, Libramont
21.5.2.16	Maître assistant	Construction	1/10	Arlon, Virton, Libramont

21.5.2.17	Maître assistant	Education physique	10/10	Virton, Arlon, Libramont	
21.5.2.18	Maître assistant	Education physique	9/10	Virton, Arlon, Libramont	
21.5.2.19	Maître assistant	Informatique de gestion	5/10	Libramont, Arlon, Virton	
21.5.2.20	Maître assistant	Kinésithérapie	5/10	Libramont, Arlon, Virton	
21.5.2.21	Maître assistant	Kinésithérapie	1/10	Libramont, Arlon, Virton	
21.5.2.22	Maître assistant	Kinésithérapie	3/10	Libramont, Arlon, Virton	
21.5.2.23	Maître assistant	Kinésithérapie	1/10	Libramont, Arlon, Virton	
21.5.2.24	Maître assistant	Kinésithérapie	1/10	Libramont, Arlon, Virton	
21.5.2.25	Maître assistant	Langues étrangères (anglais-néerlandais)	10/10	Libramont, Arlon, Virton	
21.5.2.26	Maître assistant	Langues étrangères (néerlandais)	9/10	Virton, Libramont, Arlon	
21.5.2.27	Maître assistant	Langues étrangères (néerlandais)	1/10	Virton, Libramont, Arlon	
21.5.2.28	Maître assistant	Langue française	1/10	Virton, Arlon, Libramont	
21.5.2.29	Maître assistant	Langue française	4/10	Virton, Arlon, Libramont	
21.5.2.30	Maître assistant	Musique et éducation musicale	1/10	Virton, Arlon, Libramont	
21.5.2.31	Maître assistant	Physique	5/10	Libramont, Virton, Arlon	
21.5.2.32	Maître assistant	Psychologie	1/10	Arlon, Virton, Libramont	
21.5.2.33	Maître assistant	Psychologie	5/10	Virton, Arlon, Libramont	
21.5.2.34	Maître assistant	Psychologie	2/10	Libramont, Virton, Arlon	
21.5.2.35	Maître assistant	Sciences biomédicales	2/10	Libramont, Virton, Arlon	
21.5.2.36	Maître assistant	Sciences mathématiques	2/10	Libramont, Virton, Arlon	
21.5.2.37	Maître assistant	Sciences mathématiques	2/10	Virton, Arlon, Libramont	
21.5.2.38	Maître assistant	Sciences mathématiques	5/10	Arlon, Virton, Libramont	
Romardilos					

^{*} Emploi numéro 21.5.1.1 : primaire * Emploi numéro 21.5.1.2 : préscolaire

		GOAL TOTAL TICOT TELLAL		
		HAUTE ECULE ALBENT JACQUAND Rue Godefroid 32		
		5000 NAMUR		
Emploi n°	Fonction	cours à conférer	Volume de la charge	Lieu(x)
21.6.2.1	Maître-assistant(e)	Art, culture et techniques artistiques	1/10	Namur
21.6.2.2	Maître-assistant(e)	Art, culture et techniques artistiques	2/10	Namur
21.6.1.3	Maître de formation pratique	Autre cours à conférer: community management et réseaux sociaux	1/10	Namur
21.6.2.4	Maître-assistant(e)	Autre cours à conférer: transmédia	3/10	Namur
21.6.2.5	Maître-assistant(e)	Autre cours à conférer: transmédia	5/10	Namur
21.6.2.6	Maître-assistant(e)	Autre cours à conférer: game play et effets spéciaux	10/10	Namur
21.6.1.7	Maître de formation pratique	Autre cours à conférer: travaux pratiques en relations publiques	10/10	Namur/Liège
21.6.2.8	Maître-assistant(e)	Communication	6/10	Namur
21.6.2.9	Maître-assistant(e)	Communication	2/10	Namur
21.6.2.10	Maître-assistant(e)	Construction	7/10	Liège
21.6.2.11	Maître-assistant(e)	Construction	2/10	Liège
21.6.2.12	Maître-assistant(e)	Droit	4/10	Tamines/Namur/Liège
21.6.2.13	Maître-assistant(e)	Droit	2/10	Tamines/Namur/Liège
21.6.2.14	Maître-assistant(e)	Education physique	2/10	Namur
21.6.2.15	Maître-assistant(e)	Histoire	2/10	Namur
21.6.2.16	Maître-assistant(e)	Informatique de gestion	4/10	Tamines/Namur/Liège
21.6.2.17	Maître-assistant(e)	Informatique de gestion	2/10	Tamines/Namur
21.6.2.18	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	2/10	Namur
21.6.2.19	Maître-assistant(e)	Langue étrangère: anglais	1/10	Namur
21.6.2.20	Maître-assistant(e)	Langue étrangère: anglais	1/10	Tamines/Namur
21.6.2.21	Maître-assistant(e)	Langue étrangère: néerlandais/anglais	10/10	Tamines/Namur
21.6.2.22	Maître-assistant(e)	Langue étrangère: néerlandais/anglais	2/10	Tamines/Namur
21.6.2.23	Maître-assistant(e)	Langue étrangère: néerlandais/anglais	8/10	Tamines/Namur
21.6.2.24	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10	Tamines/Namur/Liège
21.6.2.25	Maître-assistant(e)	Musique et éducation musicale	2/10	Namur
21.6.2.26	Maître-assistant(e)	Physique	5/10	Namur
21.6.1.27	Maître de formation pratique	Pratique en art, culture et techniques artistiques	5/10	Namur
21.6.2.28	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	1/10	Namur

Namur	Namur	Namur	Namur	Namur	Namur	Namur	Namur	Namur	Namur	Namur	Namur	Namur	Namur
3/10	3/10	3/10	4/10	1/10	1/10	6/10	6/10	1/10	5/10	2/10	5/10	2/10	4/10
Sciences mathématiques	Techniques graphiques et infographiques	Maître de formation pratique Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	Maître de formation pratique Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	21.6.1.33 Maître de formation pratique Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	21.6.1.34 Maître de formation pratique Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	Maître de formation pratique Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	21.6.1.36 Maître de formation pratique Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	Maître de formation pratique Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	21.6.1.38 Maître de formation pratique Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	Maître de formation pratique Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	21.6.1.40 Maître de formation pratique Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	21.6.1.41 Maître de formation pratique Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	21.6.1.42 Maître de formation pratique Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques
21.6.2.29 Maître-assistant(e)	Maître-assistant(e)	Maître de formation pratique	Maître de formation pratique	Maître de formation pratique	Maître de formation pratique	Maître de formation pratique	Maître de formation pratique	Maître de formation pratique	Maître de formation pratique	Maître de formation pratique	Maître de formation pratique	Maître de formation pratique	Maître de formation pratique
21.6.2.29	21.6.2.30	21.6.1.31	21.6.1.32	21.6.1.33	21.6.1.34	21.6.1.35	21.6.1.36	21.6.1.37	21.6.1.38	21.6.1.39	21.6.1.40	21.6.1.41	21.6.1.42

		HAUTE ECOLE BRUXELLES-BRABANT Chaussée de Waterloo, 749 1180 Bruxelles		
Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge	Lieu(x)
21.7.2.01*	21.7.2.01* Maître-assistant	Education physique	2/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.1.02**	21.7.1.02** Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle	2/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.1.03**	21.7.1.03** Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle	1/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.1.04**	21.7.1.04** Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle	3/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.1.05**	21.7.1.05** Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle	1/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.06*	21.7.2.06* Maître-assistant	Droit	2/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.07*	Maître-assistant	Education physique	5/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.08*	Maître-assistant	Langue française	10/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.09*	21.7.2.09* Maître-assistant	Musique et éducation musicale	7/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.10*	21.7.2.10* Maître-assistant	Sciences mathématiques	7/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.11*	21.7.2.11* Maître-assistant	Sciences technologiques	5/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.12*	Maître-assistant	Sciences technologiques	5/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.13	Maître-assistant	Sciences technologiques	1/10	Bruxelles-Nivelles

21.7.2.14	Maître-assistant	Service social	1/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.15*	Maître-assistant	Techniques de développements en informatique	3/10	Bruxelles-Nivelles
21 5 7 16	Marker accies	Autre cours à conférer : Environnement et aménagement	2/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.10	Mairi e-assistant	מח ופונווסוום	2/10	=
21.7.2.17*	Maïtre-assistant	Autre cours à confèrer : Ludologie	4/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.1.18*	Maître de formation pratique	Autre cours à conférer : Ludothéconomie	5/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.1.19**	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle	1/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.1.20**	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle	1/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.1.21**	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle	2/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.22*	Maître-assistant	Biologie	4/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.23*	Maître-assistant	Communication	2/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.24	Maître-assistant	Dessin et éducation plastique	1/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.25*	Maître-assistant	Droit	10/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.26	Maître-assistant	Droit	1/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.1.27	Maître de formation pratique	Economie domestique	1/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.28*	Maître-assistant	Kinésithérapie	7/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.29*	Maître-assistant	Langue étrangère : Anglais	3/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.30*	Maître-assistant	Langue étrangère : Espagnol	2/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.31	Maître-assistant	Musique et éducation musicale	1/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.32*	Maître-assistant	Pédagogie et méthodologie	4/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.1.33*	Maître de formation pratique	Pratique de l'accompagnement psycho-éducatif	5/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.1.34*	Maître de formation pratique	Pratique en Bureautique	2/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.35*	Maître-assistant	Psychologie	5/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.36*	Maître-assistant	Sciences biomédicales	5/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.37*	Maître-assistant	Sciences biomédicales	10/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.38*	Maître-assistant	Sciences politiques	3/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.39*	Maître-assistant	Sciences technologiques	2/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.40*	Maître-assistant	Service social	4/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.41*	Maître-assistant	Sociologie	4/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.42*	Maître-assistant	Techniques de développements en informatique	10/10	Bruxelles-Nivelles
21.7.2.43*	Maître-assistant	Techniques de développements en informatique	3/10	Bruxelles-Nivelles

Remarques * La charge de l'emploi est fractionnable

** Emploi n° 21.7.2.02 : primaire. La charge de l'emploi est fractionnable ** Emploi n° 21.7.1.03 : secondaire : géographie - histoire - sciences sociales

** Emploi n° 21.7.1.04 : secondaire : sciences économiques. La charge de l'emploi est fractionnable

** Emploi n° 21.7.1.05 : secondaire : néerlandais-anglais

** Emploi n° 21.7.1.19 : préscolaire ** Emploi n° 21.7.1.20 : primaire ** Emploi n° 21.7.1.21 : secondaire : français. La charge de l'emploi est fractionnable

Annexe 1 - Acte de candidature modèle 1

DCA (*)

Changement

d'Affectation

Réservé aux membres

du personnel en

disponibilité par défaut

d'emploi dans une

Acte de candidature à un changement d'affectation, un changement de fonction, une mutation, une extension de charge

- Modèle 1 -

DM (*)

Mutation

Transfert, dans la même

fonction, vers une autre

Haute Ecole organisée

par la Fédération

DEC (*)

Extension de Charge

Pour les membres du

personnel nommés à titre

définitif qui n'ont pas une

charge complète

(réservé aux membres du personnel nommes à titre définitif)
Année académique 2021-2022

DCF (*)

Changement de

Fonction

De maître assistant à

chargé de cours ou

inversement sur base

Haute Ecole	volontaire	Wallonie-Bruxelles	
(*) Biffez les colonnes inutiles			
Haute Ecole que cond	cerne la candidature : cor	mpléter l'annexe B « formulai	ire emplois vacants »
Nom	Prénom.		
Date de naissance	N	lationalité	Sexe : M / F
Adresse :			
Code postal :	Localité		
Téléphone :		Gsm :	
E-mail :			
<u>Titres de capacité¹</u> :	15 10	I December 1	PART PROPERTY.
Denominati	on exacte et complète	Date de délivrance	Etablissement
Fonction à laquelle vous êtes i	nommé (indiquer les cour	rs conférés) :	
Date de la nomination :			

¹ Les titres de capacité peuvent être des diplômes, certificats, équivalence de diplômes, notoriété professionnelle ou scientifique conformément à la législation en vigueur

Pour les membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi dans une Haute Ecole : Haute Ecole où vous êtes affecté à titre définitif ou dans laquelle vous étiez affecté à titre définitif lors de votre mise en disponibilité par défaut d'emploi :
date de mise en disponibilité par défaut d'emploi (DCA):
• cours y
enseignés :
volume de la
charge :
Pour les membres du personnel nommés à titre définitif qui n'ont pas une charge complète : Volume de la charge actuelle pour laquelle vous êtes rémunéré, prestée dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer :
Fait à le
(Nom et signature précédés de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable)

Compléter l'Annexe A

Annexe 2 - Acte de candidature modèle 2

TDIEC (*)

Modèle de candidature à un emploi

Acte de candidature à une de désignation à titre temporaire — Modèle 2 — Année académique 2021-2022

CTDI(*)

Modèle de candidature à une

CTDD(*)

Modèle de candidature à une

vacant d'une fonction de rang 1 par extension de charge de rang 1 par extension de charge dans un emploi vacant d'une fonction de rang 1 désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée un emploi vacant d'une fonction de rang 1 désignation à titre temporaire pour une durée déterminée dans un emploi vacant d'une fonction de rang 1								
Biffer les colonnes inutiles		ufe.						
Haute Ecole que concerne la c	andidature : compléter l'annexe	B « formulaire	emplois vacants »					
Nom	Prénom							
Date de naissance	Nationalité		Sexe : M / F					
Adresse :								
Code postal :	Localité							
Téléphone :	Gsm :							
E-mail :								
Dénomination exacte	100	Date de délivrance	Etablissement					
Reconnaissance d'expérience utile de pratique : Cours pour lequel la reconnaissance a octroyée :	a été							
onction à laquelle vous êtes désigné à								
ndiquer les cours dispensés :								
ate de désignation :								
aute Ecole :								

² Les titres de capacité peuvent être des diplômes, certificats, équivalence de diplômes, notoriété professionnelle ou scientifique conformément à la législation en vigueur

onction à laquelle vous êtes désigné à titre temporaire pour une durée déterminée :
ndiquer les cours dispensés :
n° emploi vacant dans l'appel de mars 2019 et/ou l'appel de mars 2020) :
Etablissement d'enseignement où vous êtes affecté actuellement :
- Fonction exercée :
- Volume de la charge actuelle :
(pour laquelle vous êtes rémunéré, prestée en tant que temporaire désigné pour une durée indéterminée dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer).
Fait à, le
(Nom et signature précédés de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

Compléter l'annexe A

Annexe A
Nom et Prénom :
Liste des publications scientifiques :
(En cas d'absence, indiquez NEANT)
2. Relevé de vos diverses expériences professionnelles (*):
(*) Justificatifs annexés : OUI/NON (en cas d'absence, indiquez NEANT)
 Si vous êtes nommé à titre définitif dans <u>l'enseignement fondamental et/ou secondaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles</u>, veuillez compléter la case ci-après:
Date de la nomination :
Fonction exacte :
Etablissement d'enseignement où vous êtes affecté actuellement :
Fait à, le

(Nom et signature précédés de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »

Annexe B: formulaire emplois vacants

Nom et prénom :					
			••••		
Nom et coordonnée	es de la Haute Eco	le auprès de laquelle vous introdu	isez votre cand	idature :	
Numéro de l'emploi vacant sollicité	Fonction sollicitée ³	Cours à conférer	Charge	Lieu(x)	A indiquer cidessous soit DCA, DCF, DM, DEC, TDIEC, CTDI ou CTDD

Fait à	le

(Nom et signature précédés de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

³ Soit MFP (Maître de formation pratique), MA (Maître-assistant) ou CC (chargé de cours).

Annexe C: Etat des services dans l'enseignement organisé par Wallonie Bruxelles Enseignement

Nom et Prénom :

Dates de fin de la prestation, s'il échet			
Dates de début de la prestation			
Nombre d'heures hebdomadaires par fonction et par niveau ou volume de la charge			
Cours enseignés			
A titre Contractuel TDD TDI Définitif			
En fonction principale ou accessoire7			
Niveau dans lequel chaque fonction est exercée ⁶			
Fonction exacte ⁵			
ETABLISSEMENT ⁴ (dénomination complète)			

(Nom et signature précédés de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

⁴ Ne reprendre que les établissements d'enseignement organisés par Wallonie Bruxelles Enseignement (seuls les candidats à la fonction de maître de formation pratique – ateliers de formation professionnelle indiqueront aussi, le cas échéant, les services prestés dans l'enseignement subventionné).

⁵ Indiquer fonction et spécialité.

 $^{^{6}}$ D.S. = enseignement secondaire supérieur - SUP = enseignement supérieur

⁷ FP = en fonction principale - FA = en fonction accessoire